



LIVRET D'ACCUEIL

APPRENANTS

CESU 57

CHR METZ-THIONVILLE

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Règlement intérieur du CESU 57	4
2. Programme AFGSU 1	7
3. Plan de formation AFGSU 1	8
4. Programme AFGSU 2	9
5. Plan de formation AFGSU 2	10
6. Programme Renouvellement AFGSU 1	11
7. Plan de formation Renouvellement AFGSU 1	12
8. Programme Renouvellement AFGSU 2	13
9. Plan de formation Renouvellement AFGSU 2	14
10. Programme AFGSU Médecin	15
11. Plan de formation AFGSU Médecin	16
12. Plans de formation de Formateur GSU Séminaires : PEDAGOGIE / SSE – NRBCE / EVALUATION	17
13. Restauration	21
14. Procédure de recueil de prise en compte et de traitement des réclamations par le CESU 57	22
15. Accueil des apprenants en situation de handicap par le CESU 57	23
16. Contacts utiles	25
17. Certification QUALIOPI	25



INTRODUCTION

Bonjour et bienvenue au Centre d'Enseignement et de Soins d'Urgences 57, un centre de formation aux gestes et soins d'urgences pour les professionnels de santé par les professionnels de santé.

Vous êtes ici pour une durée d'une, deux à trois jours dans le cadre d'une formation aux gestes et soins d'urgence. Le programme est dense mais vous verrez que celle-ci est dynamique et participative. Nous ferons tout pour qu'à la fin de cette session, vous ayez acquis une compétence. Vous apprendrez comment réagir en cas d'urgence dans la « vraie vie ».

Pour ce faire, nous avons besoin de vous et de votre implication !

Le maître-mot est la BIENVEILLANCE. Au CESU, il n'y a pas d'erreurs que des occasions d'apprendre davantage.

Vous trouverez dans ce livret toutes les formations dispensées par CESU 57, détaillées dans la table des matières.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, l'amélioration est toujours possible.

Bienvenue et bonne formation !

1. REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser les modalités de fonctionnement pour toutes les personnes inscrites ou participants à une action de formation au sein du CESU 57.

Il est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352.1 à R.6352.15 du code du travail.

Il s'applique à toutes les personnes présentes dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations dispensées durant la durée de l'action de formation.

ARTICLE 2 : PRINCIPES GENERAUX D'HYGIENE ET DE SECURITE

La formation se déroule dans les locaux de l'HIA Legouest à Metz, déjà dotés d'un règlement intérieur. Les mesures de santé et de sécurité sont donc applicables aux apprenants.

Chaque apprenant doit ainsi veiller à sa propre sécurité et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et en particulier de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Lors d'évènement indésirable constaté, l'apprenant est tenu de prévenir sans délai, le formateur du CESU.

Le non-respect de ces consignes, exposent l'apprenant à des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3 : CONSIGNE D'INCENDIE

Les consignes d'incendie sont affichées dans le couloir du CESU 57. L'apprenant doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte incendie, l'apprenant doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Le numéro d'appel Alerte Incendie en interne est le 2215.

ARTICLE 4 : ACCIDENT

L'apprenant victime d'un accident survenu durant la formation ou bien pendant le temps du trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail, ou le témoin de cet accident, avertit rapidement le Cadre de santé responsable du CESU 57 ou bien son secrétariat, ainsi que son employeur ou le service des ressources humaines pour un agent du CHR Metz-Thionville.

ARTICLE 5 : INTERDICTION DE FUMER

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les modalités d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer ou de « vapoter » dans les salles de formation et plus généralement dans les locaux du CESU 57.

ARTICLE 6 : NOURRITURE, BOISSON, DROGUES

L'introduction ou la consommation de nourriture, boissons alcoolisées ou bien de drogues dans les locaux du CESU 57 est formellement interdite.

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux.

Les apprenants auront accès durant les pauses à une collation offerte par le CESU 57 et aux lieux de restaurations présents sur site ou bien à l'extérieur de l'HIA Legouest.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES APPRENANTS

Le CESU 57 n'est pas tenue responsable et décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets ou bien personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux de formation.

ARTICLE 8 : HORAIRE DE FORMATION – ABSENCES – RETARDS OU DEPARTS

Les apprenants doivent se conformer aux horaires définis et communiqués au préalable par le CESU 57. Le non-respect de ces horaires peuvent entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les apprenants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les apprenants doivent avertir, le formateur, le cadre de santé et s'en justifier.

Pour un agent extérieur au CHR, le secrétariat du CESU 57 informe l'employeur de cet évènement.

Un retard ou un départ supérieur à ½ heure impose le report de la formation.

L'apprenant est tenu de renseigner la feuille d'émargement, par ½ journée, au fur et à mesure du déroulé de la formation.

A l'issue de la formation, il se voit remettre une attestation de présence à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou l'organise qui finance l'action de formation.

ARTICLE 9 : ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse du centre de formation, l'apprenant ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères au service
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

L'apprenant s'engage à respecter les locaux mis à disposition ainsi que leur propreté.

ARTICLE 10 : TENUE ET COMPORTEMENT

L'apprenant est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire correcte. Une tenue vestimentaire adaptée peut-être demandée pour certaine formation, à la demande du

CESU 57.

Il est demandé à tout apprenant d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et d'assurer le bon déroulement des actions de formation.

ARTICLE 11 : UTILISATION DU MATERIEL

A l'exception d'un accord par le CESU 57, l'usage du matériel est réservé exclusivement à l'activité des formations dispensées au sein des locaux du centre de formation.

L'usage du matériel à des fins personnels est interdit.

L'apprenant a obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Il signale dès que possible toute anomalie du matériel constaté au formateur.

A l'issue de la formation tout apprenant est tenu de restituer tout matériel ou supports pédagogiques appartenant au CESU 57.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE – DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Chaque apprenant est tenu de souscrire avec le CESU 57 à un contrat moral en début de chaque formation. Ce contrat s'appuie sur des valeurs communes de confidentialité qui engagent les deux partenaires.

En conséquence, il est interdit d'enregistrer, de filmer, de photographier et ou de divulguer publiquement ce qui se passe durant la formation.

Les supports pédagogiques remis lors des sessions de formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés autrement que pour un strict usage personnel.

ARTICLE 13 : MESURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement de l'apprenant à l'un des articles du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le cadre de santé responsable du CESU 57 ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- ▶ Rappel à l'ordre
- ▶ Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- ▶ Blâme
- ▶ Exclusion temporaire de la formation
- ▶ Exclusion définitive de la formation

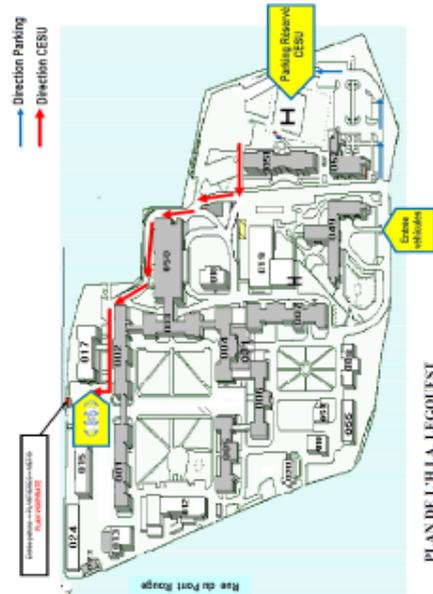
Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le cadre de santé responsable du CESU 57, ou son représentant informe de la sanction prise :

- ▶ L'employeur du salarié apprenant ou l'administration correspondante
- ▶ Et ou le financeur du stage de la sanction prise

Aucune sanction ne peut être infligée à l'apprenant sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

2. PROGRAMME AFGSU 1



CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 METZ - 03.87.56.23.95 / 03.87.55.36.22

Programme

AFGSU 1

9h - 17h

CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 - METZ

AFGSU 1	
1 ^{er} Jour	
Séquence A 09h-12h	<ul style="list-style-type: none"> Conduite à tenir devant une situation d'urgence, utilisation de la procédure d'urgence, transmission du bilan à un centre de régulation médicale (C15) Prise en soins d'un patient : <ul style="list-style-type: none"> - en obstruction totale des voies aériennes - inconscient - présentant une hémorragie
PAUSE DEJEUNER	
Séquence B 13h-17h	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un patient adulte ou enfant en arrêt cardio respiratoire <p><i>Dans le cadre Privé, Professionnel (avec matériel d'urgence hospitalier)</i></p>

AFGSU 1	
2 ^{ème} Jour	
Séquence C 09h-12h	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins des malaises Prise en soins d'un patient présentant : <ul style="list-style-type: none"> o une brûlure o une plaie grave o un traumatisme osseux Participation à un relevage et un brancardage en équipe
PAUSE DEJEUNER	
Séquence D 13h-17h	<ul style="list-style-type: none"> Information sur les Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) à l'hôpital Information sur la prise en soins des patients contaminés NRBC à l'hôpital Mises en situation de synthèse Remise des attestations

10h30 et 14h30 : Pause 20 mn (Collation offerte)

3. PLAN DE FORMATION AFGSU 1

Lieu	CESU 57 27 Avenue de Plantières – 5700 METZ (Dans l'enceinte de l'Hôpital LEGOUEST – Bâtiment 17)
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence Modifié par l'arrêté du 01/07/2019
Public ciblé	Personnels non professionnels de santé exerçant - au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale, - auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé
Objectif général	- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique - La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle
Objectifs pédagogiques	Tous les objectifs pédagogiques spécifiques déclinés dans le document de référence sont abordés.
Organisation	Un formateur par groupe de 8 à douze formés 1 salle de formation 2 salles de simulation au sein du CESU 57 Matériel et aides pédagogiques du CESU 57
Nombres d'heures	14 heures 2 jours de 7 heures
Coût par personne	250 euros
Compétences des formateurs	Formateurs AFGSU appartenant à la structure hospitalière du CHR de Metz Thionville, maîtrisant les soins d'urgence.
Validation de la formation	Critères de validation pour chaque participant : - présence à la totalité des séances - réalisation de chaque geste technique au cours des séances pratiques - comportement adapté lors de deux mises en situation dont au moins une sur l'arrêt cardiaque

4. PROGRAMME AFGSU 2



AFGSU 2	
3 ^{ème} Jour	
<p>Séquence E</p> <p>09h-12h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un patient présentant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une brûlure ○ Une plaie grave ○ Un traumatisme osseux Participation à un relevage et un brancardage en équipe Retrait d'un casque intégral de moto Information sur les Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) à l'hôpital
PAUSE DEJEUNER	
<p>Séquence F</p> <p>13h-17h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Information sur la prise en soins des patients contaminés NRBC à l'hôpital Mises en situation de synthèse Remise des attestations

10h30 et 14h30 : Pause 20 mn (Collation offerte)

4



Programme

AFGSU 2

9h - 17h

CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 - METZ

1



AFGSU 2	
1 ^{er} Jour	
<p>SEQUENCE A</p> <p>Séquence A</p> <p>09h-12h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conduite à tenir devant une situation d'urgence, utilisation de la procédure d'urgence, transmission du bilan à un centre de régulation médicale (C15) Prise en soins d'un patient : <ul style="list-style-type: none"> - en obstruction totale des voies aériennes - inconscient - présentant une hémorragie
PAUSE DEJEUNER	
<p>Séquence B</p> <p>13h-17h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un patient adulte en arrêt cardio respiratoire <i>Dans le cadre Privé, Professionnel (avec matériel d'urgence hospitalier)</i>

2



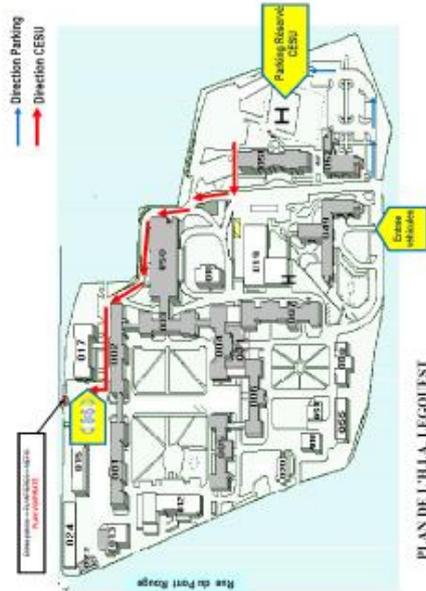
AFGSU 2	
2 ^{ème} Jour	
<p>Séquence c</p> <p>09h-12h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un nourrisson ou d'un enfant en arrêt cardio respiratoire <i>Dans le cadre Privé, Professionnel (avec matériel d'urgence hospitalier)</i> Conduite à tenir devant un accouchement inopiné
PAUSE DEJEUNER	
<p>Séquence d</p> <p>13h-17h</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins des malaises en général Prise en soins en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Malaise vagal ○ Hypoglycémie ○ AVC ○ Douleur thoracique ○ Convulsions

3

5. PLAN DE FORMATION AFGSU 2

Lieu	CESU 57 27 Avenue de Plantières – 57000 METZ (Dans l'enceinte de l'Hôpital LEGUEST – Bâtiment 17)
Public ciblé	Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique.
Objectif général	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence Modifié par l'arrêté du 01/07/2019
Objectifs pédagogiques	Tous les objectifs pédagogiques spécifiques déclinés dans le document de référence doivent être abordés.
Organisation	Un formateur par groupe de douze formés 3 journées de 7H00 3 salles de travaux pratiques 2 salles de simulation (appartement et chambre d'hôpital) Matériel et aides pédagogiques du CESU 57
Nombres d'heures	21 heures
Coût de la formation/ personne	350 euros
Compétences des formateurs	Formateurs AFGSU appartenant à la structure hospitalière du CHR de Metz Thionville, maîtrisant les soins d'urgence.
Validation de la formation	Il s'agit d'une validation sommative Critères de validation pour chaque participant : - réalisation de chaque geste technique au cours des séances pratiques - comportement adapté lors de deux mises en situation dont au moins une d'arrêt cardiaque

6. PROGRAMME RENOUELEMENT AFGSU 1



CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 METZ - 03.87.54.23.95 / 03.87.54.34.22



Programme

Renouvellement

AFGSU 1

9h - 17h

CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 - METZ

1



Renouvellement AFGSU 1	
MATIN	
09h-12h	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde, retour d'expérience • Confirmer la maîtrise des gestes techniques <p>Manœuvre de désobstruction, PLS, compression directe, garrot, massage cardiaque de l'adulte, de l'enfant, du nourrisson, ventilation, pause de DSA, pause d'écharpe, évacuation d'urgence...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du raisonnement analytique pour la justification • Mise au point sur les références scientifiques actualisées
PAUSE DEJEUNER	

2



Renouvellement AFGSU 1	
APRES MIDI	
13h-17h	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) à l'hôpital • Information sur la prise en soins des patients contaminés NRBC à l'hôpital • Mises en situation de synthèse • Remise des attestations

10h30 et 15h30 : Pause 20 mn (Collation offerte)

3

7. PLAN DE FORMATION RENOUVELLEMENT AFGSU 1

Lieu	CESU 57 27 Avenue de Plantières – 5700 METZ (Dans l'enceinte de l'Hôpital LEGOUEST – Bâtiment 17)
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence Modifié par l'arrêté du 01/07/2019
Pré requis	Etre en fin de validité de l'AFGSU 1
Public ciblé	Personnel administratif ou non, voué à travailler ou exerçant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale
Objectif général	A la fin de la formation, les formés seront capables d'identifier une urgence à caractère médical et de la prendre en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. (Arrêté du 3 mars 2006-Art 8)
Objectifs pédagogiques	-Actualisation des connaissances scientifiques relatives aux situations d'urgence médicale -Confirmation de la maîtrise des gestes d'urgence et techniques adaptées. -Information sur l'Accident Vasculaire Cérébral -Réalisation de simulation sur l'Arrêt cardiaque
Organisation	-Un formateur par groupe de 8 à 12 formés -1 salle de formation - 2 salles de simulation (appartement et chambre hospitalière) -1 journée de 9h00 à 17h00
Durée de formation	7 heures
Coût de la formation par personne	130 euros
Compétences des formateurs	Formateur AFGSU appartenant à la structure hospitalière du CHR de Metz-Thionville maîtrisant les soins d'urgence, sous la responsabilité pédagogique et scientifique du directeur du CESU
Matériel	-Le matériel des FGSU du CESU 57 -Matériel de vidéo projection
Validation	Il s'agit d'une validation formative. Critères de validation pour chaque participant : - Présence à la totalité de la formation - comportement adapté lors des mises en situation, ne mettant pas en danger le patient
Validité	4 ans

8. PROGRAMME RENOUVELLEMENT AFGSU 2



CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 METZ - 03.87.56.23.95 / 03.87.55.34.22



Programme Renouvellement AFGSU 2

9h - 17h

CESU 57 - CHR Metz-Thionville
Hôpital d'Instruction des Armées Legouest (Bâtiment 17)
27 avenue de Plantières, 57000 - METZ

1



Renouvellement AFGSU 2	
MATIN	
09h-12h	<ul style="list-style-type: none"> Table ronde, retour d'expérience Confirmer la maîtrise des gestes techniques en utilisant le raisonnement analytique pour la justification <p>Manœuvre de désobstruction, PLS, compression directe, tourniquet improvisé, massage cardiaque de l'adulte, de l'enfant, du nourrisson, ventilation pose de DSA, pose d'écharpe</p> <ul style="list-style-type: none"> Deux ateliers : Massage cardiaque et insufflation chez l'adulte Massage cardiaque et BABN sur le nourrisson Mise au point sur les références scientifiques actualisées : Sensibilisation à la reconnaissance du gasp (vidéo) et de la convulsion (vidéo avec régulation) ACR et COVID (diaporama)
PAUSE DEJEUNER	

2



Renouvellement AFGSU 2	
APRES MIDI	
13h-17h	<p>Autour de l'arrêt cardiaque</p> <ul style="list-style-type: none"> Mises en situations et débriefing Information premier répondant (vidéo) <p>Autour du malaise</p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des signes de gravité Bilan à transmettre au médecin ou au SAMU 15 Sepsis (diaporama) Douleur thoracique chez la femme (film et diapo de synthèse dans diaporama des malaises) <p>Actualités en SSE : réagir en cas d'attentat terroriste (vidéo)</p>

10h30 et 15h30 : Pause 20 mn (Collation offerte)

3

9. PROGRAMME RENOUVELLEMENT AFGSU 2

Lieu	CESU 57 27 Avenue de Plantières – 5700 METZ (Dans l'enceinte de l'Hôpital LEGOUEST – Bâtiment 17)
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence Modifié par l'arrêté du 01/07/2019
Pré requis	Etre en fin de validité de l'AFGSU 2
Public ciblé	Personnel administratif ou non, voué à travailler ou exerçant au sein d'un établissement de santé ou d'une structure médico-sociale
Objectif général	A la fin de la formation, les formés seront capables d'identifier une urgence à caractère médical et de la prendre en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. (Arrêté du 3 mars 2006-Art 8)
Objectifs pédagogiques	-Actualisation des connaissances scientifiques relatives aux situations d'urgence médicale -Confirmation de la maîtrise des gestes d'urgence et techniques adaptées. -Information sur l'Accident Vasculaire Cérébral -Réalisation de simulation sur l'Arrêt cardiaque
Organisation	-Un formateur par groupe de 8 à 12 formés -1 salle de formation - 2 salles de simulation (appartement et chambre hospitalière) -1 journée de 9h00 à 17h00
Durée de formation	7 heures
Coût de la formation par personne	130 euros
Compétences des formateurs	Formateur AFGSU appartenant à la structure hospitalière du CHR de Metz-Thionville maîtrisant les soins d'urgence, sous la responsabilité pédagogique et scientifique du directeur du CESU
Matériel	-Le matériel des FGSU du CESU 57 -Matériel de vidéo projection
Validation	Il s'agit d'une validation formative. Critères de validation pour chaque participant : - Présence à la totalité de la formation - comportement adapté lors des mises en situation, ne mettant pas en danger le patient
Validité	4 ans

10. PROGRAMME AFGSU MEDECINS



AFGSU MEDECIN



AFGSU MEDECIN

1 ^{er} Jour	
SEQUENCE A 09h00-12h30	<ul style="list-style-type: none"> Conduite à tenir devant une situation d'urgence, utilisation de la procédure d'urgence, transmission du bilan à un centre de régulation médicale (C15) Prise en soins d'un patient : <ul style="list-style-type: none"> - en obstruction totale des voies aériennes - inconscient - présentant une hémorragie
PAUSE DEJEUNER	
SEQUENCE B 13h45-17h00	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un patient adulte en arrêt cardio respiratoire <i>Dans le cadre Privé, Professionnel (avec matériel d'urgence hospitalier)</i>
10h30 et 15h00 : Pause 20 mn (Collation offerte)	



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence



AFGSU MEDECIN

2 ^{ème} Jour	
SEQUENCE C 09h00-12h30	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un nourrisson ou d'un enfant en arrêt cardio respiratoire <i>Dans le cadre Privé, Professionnel (avec matériel d'urgence hospitalier)</i> Conduite à tenir devant un accouchement inopiné
PAUSE DEJEUNER	
SEQUENCE D 13h45-17h00	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins des malaises en général Prise en soins en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o Malaise vagal o Hypoglycémie o AVC o Douleur thoracique o Convulsions
10h30 et 15h00 : Pause 20 mn (Collation offerte)	



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence



AFGSU MEDECIN

3 ^{ème} Jour	
SEQUENCE E 09h00 - 12h30	<ul style="list-style-type: none"> Prise en soins d'un patient présentant : <ul style="list-style-type: none"> o Une brûlure o Une plaie grave o Un traumatisme osseux Participation à un relevage et un brancardage en équipe Retrait d'un casque intégral de moto Information sur les Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) à l'hôpital
PAUSE DEJEUNER	
SEQUENCE F 13h45-17h00	<ul style="list-style-type: none"> Information sur la prise en soins des patients contaminés NRBC à l'hôpital Mises en situation de synthèse Remise des attestations
10h30 et 15h00 : Pause 20 mn (Collation offerte)	



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence

11. PLAN DE FORMATION GSU MEDECINS

Lieu	CESU 57 27 Avenue de <u>Plantières</u> – 5700 METZ (Dans l'enceinte de l'Hôpital LEGOUEST – Bâtiment 17)
Texte(s) réglementaire(s)	Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
Public ciblé	Professionnels de santé titulaires d'un doctorat en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie.
Objectif général	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. Modifié par l'arrêté du 01/07/2019
Objectifs pédagogiques	Tous les objectifs pédagogiques <u>spécifiques déclinés</u> dans le document de référence doivent être abordés.
Organisation	Un formateur par groupe de douze formés 3 journées de 7H00 3 salles de travaux pratiques 2 salles de simulation (appartement et chambre d'hôpital) Matériel et aides pédagogiques du CESU 57 (09h/17h00)
Nombres d'heures	21 heures
Coût de la formation/ personne	560 euros
Compétences des formateurs	Formateurs AFGSU appartenant à la structure hospitalière du CHR de Metz Thionville, maîtrisant les soins d'urgence.
Validation de la formation	Il s'agit d'une validation sommative Critères de validation pour chaque participant : - présence à la totalité des séances - réalisation de chaque geste technique au cours des séances pratiques - comportement adapté lors de deux mises en situation dont au moins <u>une d'arrêt cardiaque</u>

12. PLANS DE FORMATION « FORMATEUR GSU »

SEMINAIRE PEDAGOGIE

Lieu	CESU 57 H.I.A. LEGOUEST – Bâtiment 17 27 Avenue de Plantières – 57000 METZ
Pré requis	-Avoir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence -Posséder le contenu scientifique de l'AFGSU (particulièrement les recommandations formalisées d'experts sur la prise en charge de l'arrêt cardiaque. SFAR. 2006) -Répondre au profil de poste pour les agents du CHR de Metz-Thionville souhaitant devenir formateur AFGSU occasionnel du CESU 57.
Public ciblé	-Personnels de santé en exercice dans une structure d'urgence, un service de réanimation ou d'anesthésie réanimation souhaitant devenir formateur AFGSU au CESU 57 ou enseigner l'AFGSU dans leur structure de soins en lien avec le CESU 57 -Cadre de santé d'IFSI ayant exercé au moins un an dans les dix dernières années dans une structure d'urgence, un service de réanimation ou d'anesthésie réanimation et souhaitant enseigner l'AFGSU dans leur structure.
Objectif général	A la fin de la première unité d'enseignement, les formateurs seront capables de mettre en place et d'animer des formations aux gestes et soins d'urgence conformément aux textes réglementaires et aux référentiels scientifiques et professionnels en utilisant des techniques pédagogiques reconnues.
Objectifs pédagogiques	-Identifier les conditions d'apprentissage de l'adulte. -Distinguer les principales approches pédagogiques. -Utiliser un conducteur pédagogique. -Appliquer les principes de dynamique de groupe et de communication. -Identifier les objectifs des techniques pédagogiques utilisables dans l'enseignement des AFGSU, leurs avantages et leurs limites, (ces techniques pouvant être employées dans le cadre de la méthode démonstrative, de la méthode de découverte, de la méthode magistrale). -Utiliser les techniques pédagogiques permettant à l'apprenant de recueillir les indices affirmant la situation d'urgence. -Faire acquérir un comportement adapté guidé par le raisonnement des apprenants. -Animer la phase de répétition du geste. -Discerner les critères d'efficacité d'une action. -Créer des études de cas réalistes en milieu professionnel et privé pour varier les contextes d'application. -Différencier les modes d'évaluation pour les AFGSU (formative, sommative).

Organisation	<p>Une équipe de formateurs de formateurs AFGSU Un groupe de dix apprenants, maximum 3 salles de travaux pratiques au sein du CESU 57 Programme détaillé de la formation : Annexe 2.</p>
Durée de formation	5 jours de 9h00 à 17h00
Coût de la formation par personne	700 €
Compétences des formateurs	<p>Le responsable médical du CESU diplômé d'un DIU de pédagogie médicale Le cadre de santé du CESU, diplômé d'un DIU de pédagogie médicale</p>
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel des FGSU du CESU 57. - 1 vidéo projecteur - 1 ordinateur - Polycopiés (référentiels, pédagogie, organisation) - Diaporamas (pédagogie générale, communication, méthodes) - Outils pédagogiques de la FGSU : <ul style="list-style-type: none"> o Vidéos diverses o Enregistrements sonores de régulations médicales o Films d'animation o Maquettes
Validation de l'unité 1 de la formation de formateur AFGSU	<p>Il s'agit d'une validation formative. Critères de validation pour chaque participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>présence</u> à la totalité des séances - <u>comportement</u> et méthodes pédagogiques adaptées, connaissances scientifiques maîtrisées, lors de l'animation de deux séquences de l'AFGSU dont au moins une sur la prise en charge de l'Arrêt cardio respiratoire - <u>participation</u> à un entretien individuel de synthèse en fin de formation.
Validation de la formation de formateur AFGSU	<p>L'unité d'enseignement n°1 sera suivie conformément au cursus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un tutorat pendant 2 à 3 formations de GSU 2 au CESU 57 - Du séminaire 2 (3 jours) au CESU 57 : évaluation - Du séminaire 3 (2 jours) au CESU 57 : risques SSE/NRBC E

SEMINAIRE SSE – NRBC E

Lieu	<p>CESU 57 H.I.A. LEGUEST – Bâtiment 17 27 Avenue de Plantières – 57000 METZ 03.87.55.36.22 / 03.87.56.23.93</p> <p>CHR Metz - Thionville Hôpital de Mercy 1 Allée du Château 570530 Ars Laquenexy</p> <p>Salle LARCAN dans l'enceinte des Urgences J2 Après-midi</p>
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 - Avoir validé le séminaire 1 de formation de formateur aux GSU
Public ciblé	Formateurs AFGSU en cours de formation Médecin, cadre de santé, IDE, IADE...
Objectif général	Permettre aux apprenants, selon leur fonction, d'organiser, de dispenser et d'évaluer des formations des personnels de leur établissement de soins à la prise en charge de victimes d'accident nucléaire radiologique biologique, chimique et explosif (NRBC E) et situations Sanitaires exceptionnelles (SSE)
Objectifs Intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'organisation nationale et zonale face aux risques NRBC E - Maîtriser la prise en charge de patients contaminés par un accident chimique - Maîtriser la prise en charge de patients contaminés par un accident radionucléaire - Connaître le risque ORSAN REB - Connaître les différents plans sanitaires (Dispositifs ORSAN) - Être sensibilisé aux conditions d'apprentissage d'un adulte
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Référents NRBC E, Formateur National, Zone de Défense Est - Un groupe de dix apprenants - Un dispositif en dur d'un circuit de décontamination - Programme détaillé de la formation : Annexe 1
Durée de formation	- 2 jours (9h00 à 17h00)
Coût de la formation par personne	- 300 €
Compétences des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre de santé du CESU, Formateur AFGSU et Référent NRBC E, Formateur National, Zone de Défense Est. - 1 IDE et ou 1 médecin du SU, formatrice GSU, Référente et Formatrice NRBC E appartenant à la structure hospitalière du CHR de Metz Thionville, maîtrisant les soins d'urgence et les situations de crise
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> - 1 vidéo projecteur - 1 ordinateur - Polycopiés (référentiels, pédagogie, organisation) - Diaporama (pédagogie générale, communication, méthodes) - Circuit chaine de décontamination - Tenues de protection
Validation de la formation de formateur SSE/NRBC E	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'une validation formative. - Critères de validation pour chaque participant : <ul style="list-style-type: none"> o <u>présence</u> à la totalité des 2 jours de formation o <u>comportement</u> et méthodes pédagogiques adaptées, connaissances scientifiques maîtrisées - Participation aux différentes mises en situation de formateur

SEMINAIRE EVALUATION

Lieu	CESU 57 H.I.A. LEGOUEST – Bâtiment 17 27 Avenue de Plantières - 57 000 Metz
Pré requis	- Avoir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence. - Avoir validé le séminaire 1 de la formation formateur AFGSU. - Répondre au profil de poste pour les agents du CHR de Metz-Thionville souhaitant devenir formateur AFGSU occasionnel du CESU 57.
Public ciblé	- Personnels de santé en exercice dans une structure d'urgence, un service de réanimation ou d'anesthésie réanimation depuis au moins 1 an, souhaitant devenir formateur AFGSU au CESU 57 ou enseigner l'AFGSU dans leur structure de soins en lien avec le CESU 57 - Cadre de santé d'IFSI ayant exercé au moins un an dans les dix dernières années dans une structure d'urgence, un service de réanimation ou d'anesthésie réanimation et souhaitant enseigner l'AFGSU dans leur structure.
Objectif général	A la fin du séminaire, les apprenants seront capables de mettre en place une évaluation formative au cours des formations aux gestes et soins d'urgence conformément aux textes réglementaires et aux référentiels scientifiques et professionnels.
Objectifs pédagogiques	1. Domaine scientifique - Renforcer les justifications scientifiques relatives à la prise en charge des situations d'urgence enseignées en séminaire 1 - Confirmer la maîtrise des gestes et techniques d'urgence adaptée. - Confirmer la maîtrise des points essentiels de l'action à entreprendre face à une situation d'urgence. 2. Domaine pédagogique - Identifier les objectifs des techniques pédagogiques utilisables dans l'évaluation des AFGSU, leurs avantages et leurs limites, (certificative, sommative, formative) - Savoir animer une formation AFGSU en utilisant une évaluation formative - Savoir créer et utiliser une grille d'évaluation - Connaître les principes de base du débriefing - Connaître les critères d'invalidation de la formation AFGSU et la conduite à tenir.
Organisation	Trois intervenants CESU 57 Un groupe de dix apprenants Locaux du CESU 57
Durée de formation	3 jours de 9h00 à 17h00
Coût par personne	450 €
Compétences des formateurs	Le responsable médical du CESU diplômé d'un DIU de pédagogie médicale Le cadre de santé du CESU diplômé d'un DIU de pédagogie médicale
Matériel	- Le matériel pédagogique des FGSU du CESU 57. - 1 vidéo projecteur - 1 ordinateur - Diaporama
Validation su séminaire 2 de la formation de formateur AFGSU	Il s'agit d'une validation formative. Critères de validation pour chaque participant : - présence à la totalité des séances - comportement et méthodes pédagogiques adaptées, connaissances scientifiques maîtrisées, lors de l'animation d'un débriefing.
Validation de la formation de formateur AFGSU	Le stagiaire valide sa formation de formateur AFGSU lorsqu'ont été réalisés : <ul style="list-style-type: none"> ⬆ Le séminaire 1 de 5 jours ⬆ Le séminaire SSE/NRBCE de 2 jours ⬆ Le séminaire 2 de trois jours ⬆ Deux tutorats de 3 jours au CESU 57

13. RESTAURATION

Se restaurer près du CESU



1 SNACK CAPPADOCE

2 VIP

3 LE PONT ROUGE

4 BOULANGERIE

5 URGENCES

6 CAFE RESTAURANT

7 « Pilaire de Rozier » FJT

H 5

Avenue de Plantières

Rue du Maître

Rue Arrolon

Rue de la Lorraine

pour les agents du CHR, restauration remboursée par le formation continue sur justificatif



14. PROCEDURE DE RECUEIL DE PRISE EN COMPTE ET DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS PAR LE CESU 57

Si vous avez des réclamations à formuler, vous pouvez le faire à l'aide du formulaire « réclamation » que vous trouverez sur le site CESU du CHR METZ THIONVILLE.

Vous pouvez nous adresser ce document au secrétariat du CESU 57 : CESU57@chr-metz-thionville.fr, dans un délai de 15 jours suivant la formation.

Nous ne manquerons pas de donner suite à votre demande.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, l'amélioration est toujours possible.

15. ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP PAR LE CESU 57

Le Cadre de santé responsable du CESU 57 est le référent handicap du centre de formation aux soins d'urgence.

Il intègre de ce fait, l'organisation mise en place par la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH de Briey.

Il s'engage à suivre les formations proposées par AGEFIPH Grand Est et intégrer le réseau existant des référents handicap au sein de la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH de Briey.

Chaque apprenant est invité à signifier une situation de handicap au référent handicap CESU. Cette information (non obligatoire) sera transmise à l'apprenant à partir du livret d'accueil, transmis lors de l'inscription.

Cependant, le référent handicap se réserve le droit, lorsque le handicap n'est pas adaptable à la formation, de ne pas accepter l'apprenant et de lui proposer une formation aménagée à une date ultérieure.

Orientation des PMR sur IFSI Metz site du Saulcy

Les locaux du CESU 57 au sein de l'hôpital d'Instruction des Armées Legouest à Metz, ne permettent pas l'accueil d'apprenant en fauteuil roulant du fait que la structure ne possède d'accès par ascenseur.

Cependant, le CESU se doit de réorienter le public en situation de handicap moteur, nécessitant l'usage exclusive d'un fauteuil roulant.

Le référent handicap du CESU 57, se charge de mettre en contact le demandeur de formation avec le référent formation aux soins d'urgence de l'IFSI de Metz site du Saulcy, pour organiser l'accueil et la mise en place de cette formation.

Les démarches administratives (convention, convocation, établissement de la facture...) seront assurées par l'IFSI organisateur de la formation.

Liste des mesures spécifiques handicap appliquées au CESU 57

Typologie de HANDICAP	Compensations possibles	Disponibilité dans l'OF	Contact éventuel
VISUEL	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion	Oui	
	Mettre un écran individuel à disposition	Oui	
	Supports avec police ARIAL et caractères taille > 16	Oui	
	Supprimer le jaune et le vert clair des supports	Possible	
	Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.)	Oui Formation avec séquences vidéo projetées, possibilité de mettre un ordinateur dédié	
AUDITIF	Accès à la lecture labiale (adaptation des exercices de groupe, diction et posture de l'animateur/trice etc.)	Possible avec visière intégrale, tout en respectant les gestes barrières	Cadre de santé du CESU 57 03.87.56.23.95 OU Secrétariat 03.87.55.36.22
	Traducteur/trice ou application LSF (langue des signes française)	Non	
FATIGABILITE TROUBLE DE L'ATTENTION	Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques	Adaptation possible	
	Fauteuil/siège adapté/spécifique	Non	
	Connaître les procédures en cas d'urgence selon type de maladie	Samu C15	
MOTEUR (physique)	Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR	Non, plusieurs marches pour accéder aux toilettes et aux salles de formation sans ascenseur mais orientation possible des PMR sur l'IFSI de Metz site du Saulcy	
	Lieu accessible par les transports en commun (ou parking réservé)	Oui	

16. CONTACTS UTILES

		HIA Legouest	CHR Metz Hôpital Mercy
Médecin Responsable	Camille DIB	03.87.56.23.93	03.87.55.92.06
Cadre de Santé	Joseph AUTORI	03.87.56.23.95	03.87.55.36.26
Secrétaire CESU/SAMU	Carmelina ACQUISTO	03.87.56.23.93	03.87.55.36.22

17. CERTIFICATION QUALIOPi



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie **Actions de formation**.